



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# SC

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Commission SC

35 C/COM SC/DR.2

13 octobre 2009

Original anglais

### Point 5.15 de l'ordre du jour

## PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par l'**ALLEMAGNE**

appuyé par l'**AUSTRALIE**, l'**AUTRICHE**, le **CANADA**, la **CHINE**, l'**ESPAGNE**, la **FÉDÉRATION DE RUSSIE**, la **FINLANDE**, l'**INDONÉSIE**, **ISRAËL**, **MADAGASCAR**, le **PORTUGAL**, **SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES**, le **VIET NAM** et la **TURQUIE**

### **Contribution du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et du Réseau mondial de réserves de biosphère au développement durable**

La Conférence générale,

*Reconnaissant* l'importante contribution, depuis 1970, du Programme MAB s'agissant de façonner la relation entre l'homme et son environnement et de l'orienter vers un avenir plus viable,

*Soulignant* que le troisième Congrès mondial des réserves de biosphère qui s'est tenu à Madrid en février 2008 a confirmé une nouvelle fois l'importance des réserves de biosphère et *accueillant avec satisfaction* le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) en tant que contribution féconde au développement du Réseau mondial de réserves de biosphère, sur la base de la Stratégie de Séville,

*Considérant* les défis actuels et émergents auxquels l'humanité est confrontée dans la poursuite du développement durable, y compris le changement climatique, la fourniture de services écosystémiques et l'urbanisation, ainsi que le potentiel et le rôle des réserves de biosphère face à ces défis,

*Soulignant* que l'éducation et l'apprentissage jouent un rôle important dans la réalisation du développement durable partout dans le monde,

*Reconnaissant* la valeur des réserves de biosphère comme espaces propices à l'apprentissage au contact les uns des autres des communautés, des chercheurs, des gestionnaires, des décideurs et

autres parties prenantes – à l'échelon local et au niveau mondial – et reconnaissant l'utilité des enseignements qu'elles délivrent quant à la manière de combiner, selon des approches participatives, les savoirs scientifiques, locaux et traditionnels en vue de faire des choix dans le sens du développement durable, dans le cadre en particulier de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014),

*Se félicitant* des efforts accrus faits par les États membres en vue d'établir des partenariats fonctionnels Nord-Sud et Sud-Sud entre réserves de biosphère et *prenant note avec satisfaction* du soutien accru apporté aux efforts des pays en développement visant à établir, renforcer et promouvoir les réserves de biosphère,

*Se félicitant* de l'accroissement du nombre de partenariats entre les réserves de biosphère et leurs réseaux et des partenaires privés,

*Reconnaissant* que les États membres et l'UNESCO devront entreprendre de nouvelles initiatives en vue de réorienter les réserves de biosphère pour en faire des régions modèles et des espaces d'apprentissage au service du développement durable, en particulier lorsqu'elles ont un caractère transfrontière,

1. *Invite* les États membres à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de Séville en tenant compte du Plan d'action de Madrid et à mettre en place les moyens nécessaires à cet effet ainsi qu'à reconnaître les réserves de biosphère comme instruments d'élaboration des politiques pour lesquels la responsabilité doit être acceptée par tous les départements et à tous les niveaux politiques ;
2. *Invite* les commissions nationales pour l'UNESCO, les comités nationaux du MAB, les différentes réserves de biosphère, les réseaux régionaux et thématiques de réserves de biosphère ainsi que le Secrétariat du MAB et les programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux de l'UNESCO à accepter la responsabilité des actions qui leur incombent respectivement au titre du Plan d'action de Madrid, qui doivent être entreprises en coopération avec les partenaires indiqués,
3. *Invite* les organisations intergouvernementales internationales et régionales, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les partenaires privés à coopérer à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et *lance un appel* aux organismes de financement afin qu'ils mobilisent des ressources en conséquence ;
4. *Invite* les États membres :
  - (a) à tirer pleinement parti des réserves de biosphère existantes et prévues comme régions modèles et lieux d'apprentissage pour le développement durable,
  - (b) à promouvoir la multiplication des partenariats internationaux et nationaux entre réserves de biosphère et établissements universitaires, partenaires privés et autres parties prenantes concernées, et
  - (c) à s'aider mutuellement à cet égard, notamment grâce à l'échange d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques ;
5. *Engage* le Directeur général à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite des ressources existantes et à rechercher, si besoin est, des fonds extrabudgétaires :
  - (a) pour permettre au Programme MAB de continuer d'assumer le rôle stratégique de chef de file de la recherche du développement durable et de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid,

- (b) pour contribuer à accroître la visibilité du Réseau mondial de réserves de biosphère grâce à des mesures concertées de sensibilisation et de plaidoyers auprès du public, et
  - (c) pour améliorer la fonction de l'UNESCO en tant que centre d'échange d'informations sur les meilleures pratiques en matière de gestion des réserves de biosphère et sur la fonction des réserves de biosphère en tant que lieux propices à l'apprentissage du développement durable ;
6. *Prie* le Directeur général de présenter un rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Plan d'action et de faire le point sur ses perspectives de réussite à la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

## NOTE EXPLICATIVE

1. Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) a été lancé dans les années 1970. Il a pour objet, au niveau national et dans le cadre d'une coordination internationale, d'élaborer des principes relatifs à l'utilisation durable et la conservation efficace des ressources naturelles de la biosphère, et de mettre ces principes en pratique de façon exemplaire. Le Réseau mondial de réserves de biosphère a été mis en place à cet effet. La Conférence générale, par sa résolution 28 C/2.4, a adopté la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère en 1995. Ce Réseau mondial comprend actuellement 553 sites dans 105 pays. Les réserves de biosphère sont pour le développement durable des régions modèles dans lesquelles on s'efforce d'assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles. Outre leur fonction de conservation et de développement, les réserves de biosphère ont également une composante éducative.

2. Le Plan d'action de Madrid, adopté en février 2008, souligne l'importance des réserves de biosphère pour surmonter les difficultés liées au changement climatique, à la perte de biodiversité et à l'urbanisation. Les réserves de biosphère sont non seulement des zones qui appliquent des stratégies pour résoudre ces problèmes, mais aussi des sites qui favorisent la compréhension mutuelle entre autorités locales, chercheurs, gestionnaires, décideurs et autres parties prenantes. De plus, le principe de ces réserves est qu'on y échange des observations, des données d'expérience et des savoirs traditionnels aux niveaux national et international.

3. Il faut mettre à profit les possibilités qu'offrent le Programme MAB et le Réseau mondial de réserves de biosphère pour élaborer une politique de développement durable. Il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, la création de nouveaux partenariats entre réserves de biosphère mais aussi avec des instituts scientifiques et des établissements privés, ainsi que l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences pratiques.

4. Le projet de résolution proposé souligne l'importance des réserves de biosphère en tant que sites pour l'éducation en vue du développement durable. Il préconise un recours accru, au sein de l'UNESCO, aux options et services du Programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il propose en particulier de renforcer le lien systématique avec la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et les divers programmes de l'UNESCO dans chaque secteur.